

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*Fédération Française de  
Tennis de Table*

31/12/2019

**FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE****Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes****75625 PARIS CEDEX 13**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos au 31/12/2019**

Aux élus,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Tennis de Table relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil fédéral le 19 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Française de Tennis de Table à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fédération Française de Tennis de Table, nous avons été conduits à examiner le traitement comptable des subventions accordées au cours de l'exercice, au regard des conventions signées et de leur rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux élus**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération Française de Tennis de Table, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Fédéral.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

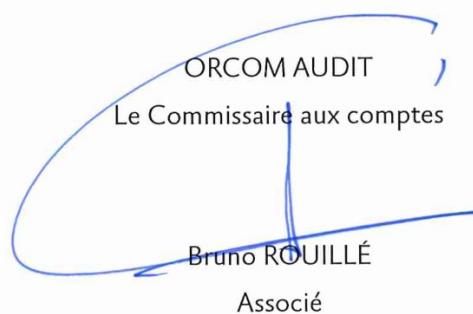
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 21 juillet 2020



ORCOM AUDIT  
Le Commissaire aux comptes  
Bruno ROUILLE  
Associé

## Fédération Française de Tennis de Table

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent				
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement							
		Frais de recherche et développement							
		Concessions, logiciels et droits similaires							
		Fonds commercial (1)							
		Autres immobilisations incorporelles							
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours							
		Avances et acomptes							
		TOTAL	<b>1 390 695</b>	1 289 639	101 055				
					119 813				
Actif circulant	Immobilisations corporelles	Terrains							
		Constructions							
		Inst.techniques, mat.out.industriels							
		Autres immobilisations corporelles							
		Immobilisations grevées de droits							
	Immobilisations financières (2)	Immobilisations corporelles en cours							
		Avances et acomptes							
		TOTAL	<b>4 772 604</b>	2 230 130	2 542 473				
					85 296				
Actif circulant	Stocks et en-cours	Participations							
		Créances rattachées à des participations							
		Titres immob. activité de portefeuille							
		Autres titres immobilisés							
		Prêts							
	Divers	Autres immobilisations financières							
		TOTAL	7 258	7 258	13 258				
		Total I	<b>6 170 558</b>	3 519 770	2 650 788				
					2 421 847				
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements							
		En cours de production biens et services							
		Produits intermédiaires et finis							
		Marchandises							
		TOTAL	22 109	9 910	12 198				
	Créances (3)				14 919				
		Avances et acomptes versés sur commande							
		30 774			30 774				
		TOTAL	<b>22 109</b>	<b>9 910</b>	<b>12 198</b>				
Actif circulant	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés							
		1 527 518			1 527 518				
		Autres créances							
		290 880			290 880				
		TOTAL	<b>1 818 399</b>	1 818 399	1 726 291				
	Divers	Autres titres							
		Valeurs mobilières de placement							
		Instruments de trésorerie							
		Disponibilités							
		Charges constatées d'avance (4)							
Engagements reçus	Total II	<b>3 397 254</b>	9 910	3 387 343	2 760 225				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	III							
	Primes de remboursement des emprunts	IV							
	Ecart de conversion Actif	V							
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	<b>9 567 813</b>	3 529 680	6 038 132	5 182 073				
Renvois	(1) Dont droit au bail								
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières								
Engagements reçus	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)								
	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents								
Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle									
Dons en nature restant à vendre									
Autres									

## Fédération Française de Tennis de Table

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
<b>Fonds associatifs</b>	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	1 433 683	1 433 683
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	350 702	
	Résultat de l'exercice	653 793	350 702
<b>Autres fonds associatifs</b>			
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	182 784	219 341
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
		<b>Total I</b>	<b>2 620 964</b>
<b>Provisions et fonds dédiés</b>			
	Provisions pour risques	57 000	75 000
	Provisions pour charges	58 832	46 139
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	39 247	
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		<b>Total II</b>	<b>155 079</b>
<b>Dettes</b>			
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	544 917	132 248
	Emprunts et dettes financières divers (3)	197 333	196 739
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	605 902	826 042
	Dettes fiscales et sociales	274 123	370 943
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 819	21 456
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 629 992	1 509 774
		<b>Total III</b>	<b>3 262 088</b>
	Écart de conversion passif IV		
	<b>Total du passif (I+II+III+IV)</b>	<b>6 038 132</b>	<b>5 182 073</b>
<b>Renvois</b>			
	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créateurs de banques	3 262 088	3 057 205
	(3) Dont emprunts participatifs		
<b>Engagements donnés</b>			
	Sur legs acceptés		
	Autres		

## Fédération Française de Tennis de Table

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises Production vendue : Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services <b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)</b>	19 834 182 967 977 512 <b>1 180 315</b>	21 843 51 910 1 246 468 <b>1 320 222</b>
	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Cotisations Dons Legs et donations Subventions d'exploitation Produits liés à des financements réglementaires Ventes de dons en nature Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits	3 452 266 1 251 337 82 012 48 240	3 176 216 1 955 179 30 461 69 200
	<b>Total des produits d'exploitation I</b>	<b>6 014 170</b>	<b>6 551 281</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks Autres achats et charges externes (1) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations d'exploitation • sur immobilisations amortissements provisions • sur actif circulant : provisions • pour risques et charges : provisions Subventions accordées par l'association Autres charges	8 074 43 016 345 045 2 876 803 160 092 1 182 246 356 343 143 902 12 692 172 606 25 907 <b>Total des charges d'exploitation II</b>	38 898 -1 262 240 897 3 860 452 146 495 1 110 066 388 859 153 495 8 810 78 795 140 611 43 461 <b>6 209 584</b>
	<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>687 438</b>	<b>341 696</b>
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés Déficits ou excédents transférés	III IV	
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 472 678 272
	<b>Total des produits financiers V</b>	<b>1 472</b>	<b>951</b>
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		8 461 2 468 6 895 49
	<b>Total des charges financières VI</b>	<b>10 930</b>	<b>6 945</b>
	<b>Résultat financier (V-VI)</b>	<b>-9 458</b>	<b>-5 993</b>
	<b>Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>677 980</b>	<b>335 703</b>
<b>Renvois</b>	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	5 444 12 572	5 444 12 572

## Fédération Française de Tennis de Table

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
[Voir le rapport](#)

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 888
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	36 556	36 556
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		36 556	47 445
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 999
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 278	27 328
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		21 278	32 328
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		15 278	15 117
Participation des salariés aux résultats		IX	
Impôts sur les sociétés		X	218
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		XI	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		XII	39 247
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		6 052 199	6 599 678
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		5 398 406	6 248 975
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		653 793	350 702
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

## 1 Faits majeurs de l'exercice

### 1.1 Événements principaux de l'exercice

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la coupe du monde de Tennis de Table.

### 1.2 Événements post-clôture de l'exercice

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 16 mars, la fédération est impactée.

Dans ce contexte, la fédération met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

A ce jour, l'entité n'est pas en mesure d'indiquer ici les impacts sur ces comptes 2020

### 1.3 Principes, règles et méthodes comptables

#### 1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

#### 1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

#### 1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 État de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 390 695			1 390 695
Immobilisations corporelles	4 308 465	37 656		4 346 122
Immobilisations corporelles en cours	85 296	341 187		426 483
Immobilisations financières	13 258	1 599	7 599	7 258
<b>Total</b>	<b>5 797 714</b>	<b>380 442</b>	<b>7 599</b>	<b>6 170 558</b>

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 270 882	18 758	-	1 289 640
Immobilisations corporelles	2 104 986	125 144		2 230 130
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 375 868</b>	<b>143 902</b>	<b>-</b>	<b>3 519 770</b>

#### 2.1.3 Méthode d'amortissement

##### 2.1.3.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel SPID	Linéaire	10 ans
Pate forme Perf	Linéaire	5 ans
Baby-Ping	Linéaire	5 ans

#### 2.1.3.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Siège social, structure	Linéaire	50 ans
Siège social, ascenseur	Linéaire	25 ans
Siège social, électricité, plomberie, étanchéité	Linéaire	15 à 20 ans
Siège social, revêtements intérieurs et aménagements	Linéaire	10 ans
Mobilier et gros matériel	Linéaire	5 à 6 ans
Petit matériel	Linéaire	2 à 5 ans

#### 2.1.4 **Bail emphytéotique du terrain Paris 13**

Ce bail signé avec la ville de Paris d'une valeur d'origine de 381 123 € est amorti sur la durée du bail, soit 70 ans. La valeur résiduelle est inscrite au bilan sous la forme d'une charge constatée d'avance à hauteur de 291 740 € au 31 décembre 2019.

#### 2.1.5 **Stocks**

##### 2.1.5.1 *Évaluation des stocks*

La méthode comptable adoptée pour évaluer les stocks est la méthode du « Premier entré / Premier sorti ».

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la FFTT et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient. Ceux-ci sont déterminés en affectant les coûts externes d'un coefficient forfaitaire de 15%.

Une reprise de provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 40 296 € est constatée à la clôture.

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de Produits Fédéraux	22 109	9 911	12 199
<b>Total</b>	<b>22 109</b>	<b>9 911</b>	<b>12 199</b>

#### 2.1.5.2 Dépréciations stocks

Une dépréciation des stocks est constatée à la clôture selon la méthode déterminée par la FFTT, à savoir :

Taux de dépréciation appliqué		
Coefficient de rotation du stock (r)	5 < r < 10	50%
Coefficient de rotation du stock	10 < r < 25	75%
Coefficient de rotation du stock	r > 25	100%
Coefficient de rotation du stock	Si les ventes sont nulles en N	100%

Le taux de rotation du stock est déterminé selon la formule : quantité en stock / quantité vendue.

#### 2.1.6 Créances

Liquidité de l'actif Créances	Montant brut	Échéances	
		à moins 1 an	à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			-
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts autres	-	-	-
Créances de l'actif circulant :			
- Créances clients et comptes rattachés	1 527 518	1 527 518	
- Autres	290 880	290 880	
- Charges constatées d'avance	378 373	92 078	286 295
<b>TOTAL</b>	<b>2 196 771</b>	<b>1 910 476</b>	<b>286 295</b>

### 2.1.7 **Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Factures à établir	21 408
Autres créances	290 880
<b>TOTAL</b>	<b>312 288</b>

### 2.1.8 **Disponibilités**

La trésorerie est positive à hauteur de 1 147 597 € à la date de clôture.

### 2.1.9 **Charges constatées d'avance**

	<b>Montant</b>
Crédit-bail siège	291 740
Charges courantes de fonctionnement	86 633
<b>TOTAL</b>	<b>378 373</b>

## 2.2 **Passif**

### 2.2.1 **Fonds associatifs**

#### 2.2.1.1 *Fonds associatifs sans droit de reprise*

Le compte de fonds associatif, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents celui de 2018.

Le mouvement de l'exercice correspond à l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2018 au compte de report à nouveau.

Libellé	2018	Debit	Crédit	2019
Fonds associatifs	1 433 683			1 433 683
Report à nouveau	-		350 702	350 702
Résultat de l'exercice	350 702	350 702	653 793	653 793
Subventions d'investissement	219 341	36 557		182 784
<b>TOTAL</b>	<b>2 003 727</b>	<b>387 259</b>	<b>1 004 496</b>	<b>2 620 964</b>

La subvention d'investissement est rapportée au résultat de l'exercice 2019 pour un montant de 36 557 euros conformément et réciproquement à la dépréciation des biens correspondants.

## 2.2.2 Provisions pour risques et charges

### 2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Provisions réglementées	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	75 000		18 000	57 000
Provisions pour charges	46 139	12 693		58 832
<b>Total</b>	<b>121 139</b>	<b>12 693</b>	<b>-</b>	<b>115 832</b>

Les provisions pour risques et charges sont constituées d'une provision pour pensions et obligations similaires.

## 2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'entité provisionne ses engagements retraite selon la méthode des unités de crédits projetés. La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel se monte à 58 832 € en 2019.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes, à la date de clôture :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx Corporates AA 10 + au 31 décembre 2019, soit 0,88 % ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5% ;
- Indemnités à verser calculées selon la Convention collective nationale du sport ;
- Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, l'entité utilise pour la prise en compte du turnover, des statistiques propres. Celles-ci suivent un taux progressif de probabilité, basé selon le nombre d'années restant avant l'âge de départ à la retraite :
  - 30 ans ou plus : 5%,
  - De 20 ans à 29 ans : 15%,
  - De 10 ans à 19 ans : 40%,
  - De 2 ans à 9 ans : 75%,
  - Moins de 1 an : 100% ;
- Le pourcentage de survie est calculé selon les tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes ;
- Le pourcentage de cotisations de charge sociale et fiscale retenue est de 50%.

#### 2.2.4 Fonds dédiés

**Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées**

Nature de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
	A	B	C	D = A - B + C
Réalisations vidéos Insep	-	-	26 527	26 527
Raquette Babyping Cornilleau	-	-	12 720	12 720
<b>Total</b>	-	-	<b>39 247</b>	<b>39 247</b>

## 2.2.5 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	544 917	77 181	397 576	70 160
Emprunts et dettes financières divers	197 333	197 333		
Dettes fournisseurs	605 902	605 902		
Dettes fiscales et sociales	274 123	274 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	9 819	9 819		
Produits constatés d'avance	1 629 992	1 629 992		
<b>Total</b>	<b>3 262 088</b>	<b>2 794 352</b>	<b>397 576</b>	<b>70 160</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	615 000			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	202 331			

## 2.2.6 Dettes pour congés et primes à payer

Les congés payés et jours RTT acquis et non pris à la date de clôture ainsi que les primes dues au titre du 13<sup>ème</sup> mois et de la prime de vacances font l'objet d'une provision qui s'élève à 161K € de charges sociales incluses, contre 175 K en 2018.

## 2.2.7 Honoriaires du commissaire aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	12 395
Au titre d'autres prestations	12 395
<b>TOTAL</b>	<b>12 395</b>

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6,01 M€ au 31 décembre 2019 contre 6,55 M€ au 31 décembre 2018.

	2019	2018
C.A	1 180 315	1 320 222
Cotisations	3 452 266	3 176 216
Subventions	1 251 337	1 955 179
Reprise sur provisions	80 012	30 461
Autres	48 240	69 200
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 014 170</b>	<b>6 551 281</b>

#### 3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose notamment de produits exceptionnels sur opération de capital et de charges sur opération de capital.

## 4 Autres informations

### 4.1 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Employés	32	0
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>0</b>

### 4.2 Contributions volontaires en nature

La valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à 2 722 K€ au 31 décembre 2019.

La fédération bénéficie du concours de plusieurs bénévoles pour réaliser son activité.

### 4.3 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € durant l'exercice.

### 4.4 Engagements hors bilan

En garantie d'un emprunt 0,8 million d'euros destinés à financer le siège, la Caisse d'Épargne bénéficie d'une hypothèque conventionnelle de premier et second rang sur le droit au bail à construction.

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE  
Association reconnue d'utilité publique  
Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes  
75625 PARIS CEDEX 13

\*.\*.\*.\*.\*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux élus,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 612-5 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes :

**Convention de développement territorial avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 30 000 € sur l'exercice 2019.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Bruno BELLET, Président de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.
  - Monsieur Jean-René CHEVALIER, membre de la Commission Jeunes-Technique de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.

**Convention avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table pour l'organisation des Championnats d'Europe 2019 :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation des Championnats d'Europe 2019 s'élève à 35 000 € sur l'exercice 2019.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Bruno BELLET, Président de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.
  - Monsieur Jean-René CHEVALIER, membre de la Commission Jeunes-Technique de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.



**Convention avec la Ligue Grand-Est de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation du WORLD JUNIOR CIRCUIT :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la ligue Grand-Est de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation du WORLD JUNIOR CIRCUIT s'élève à 8 740,03 € sur l'exercice 2019.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Pierre BLANCHARD, Président de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.
  - Monsieur Michel MARTIN, Vice-Président Délégué de la Ligue Grand-Est de Tennis Table
  - Madame Françoise LAPICQUE, membre du Conseil de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.

**Convention avec la Ligue Grand-Est de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation de l'EURO MINI CHAMP'S :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la ligue Grand-Est de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation de l'EURO MINI CHAMP'S s'élève à 1 875,30 € sur l'exercice 2019.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Pierre BLANCHARD, Président de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.
  - Monsieur Michel MARTIN, Vice-Président Délégué de la Ligue Grand-Est de Tennis Table et Trésorier du SU Schiltigheim Tennis de Table.
  - Madame Françoise LAPICQUE, membre du Conseil de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.



**Convention de mise à disposition de Monsieur Benjamin GENIN par la Ligue Grand-Est de Tennis de Table :**

- Le montant facturé par la Ligue Grand-Est de Tennis de Table (LGETT) à la Fédération Française de Tennis de Table dans le cadre de la mise à disposition de Monsieur Benjamin GENIN, Technicien Sportif LGETT, s'élève à 16 347.56 € sur l'exercice 2019.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Pierre BLANCHARD, Président de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.
  - Monsieur Michel MARTIN, Vice-Président Délégué de la Ligue Grand-Est de Tennis Table.
  - Madame Françoise LAPICQUE, membre du Conseil de la Ligue Grand-Est de Tennis de Table.

**Contrat de travail avec Monsieur Claude RAECKELBOOM, membre du Conseil Fédéral de la Fédération Française de Tennis de Table :**

- La Fédération Française de Tennis de Table a embauché depuis le 15 janvier 2013 Monsieur Claude RAECKELBOOM dans le cadre d'un contrat de travail intermittent à temps partiel à durée indéterminée. Le montant brut versé par la Fédération Française de Tennis de Table s'élève à 288 € sur l'exercice 2019.

**Convention de mise à disposition de Monsieur NICOLAS METAIREAU à la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE de Tennis de Table :**

- Le montant facturé par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE de Tennis de Table dans le cadre de la mise à disposition de Monsieur NICOLAS METAIREAU s'élève à 7 200 € sur l'exercice 2019.
- La personne liée par cette convention est :
  - Monsieur André QUIGNON, Président de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE de Tennis de Table.



**Convention de mise à disposition de Monsieur Eric LABRUNE par la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) de Tennis de Table :**

- Le montant facturé par la Ligue PACA de Tennis de Table à la Fédération Française de Tennis de Table dans le cadre de la mise à disposition de Monsieur Eric LABRUNE, chargé de mission Sport-Santé, s'élève à 1 344 € sur l'exercice 2019.
- La personne liée par cette convention est :
  - Monsieur Thierry ALBERTIN, Président de la Ligue PACA de Tennis de Table.

Fait à ORLEANS, le 21 juillet 2020

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes  
Bruno ROUILLE  
Associé